



Convocation en justice, avocat?

Par **oscarmx**, le **13/05/2013 à 18:08**

[fluo]bonjour[/fluo]
Je suis convoqué en justice pour avoir commis des dégradations à des enfoncements de carrosserie et rétroviseurs (cassés) avec une autre personne alors que nous étions ivres.
Nous sommes étudiants étrangers, c'est la toute première fois que nous faisons une telle chose dans nos vies et nous sommes vraiment désolés et inquiétés à ce sujet.
Quand nous sommes sortis du Commissariat, les policiers nous ont dit que les dommages ont été causés à 8 véhicules, et alors il fallait voir si les 8 victimes lèvent (ou pas) des charges; en plus, ils nous ont dit que nous ne risquons pas d'aller en prison, uniquement payer pour nos dégradations.
Est-il possible que nous soyons tenus de payer des dommages pour plus que 8 véhicules?
Comment savoir si nous devons appeler un avocat? comment savoir s'il y a de poursuites à notre encontre?
En tout cas, nous sommes arrêtés le 7 mai à 2h 55 et libérés le même jour à 16h, avec la convocation. La date du jugement c'est le 21 mai 2013.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **13/05/2013 à 18:31**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre